

Assistant maternel / Garde d'enfants

RNCP7404 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	330t
Code(s) ROME	K1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/07/2013

Certificateur(s)

INSTITUT FEPEM DE L'EMPLOI FAMILIAL

<http://www.iperia.eu>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Sous réserve d'obtenir l'agrément du conseil général, les titulaires de cette certification peuvent exercer l'activité d'assistant(e) maternel(le).

La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) prend en charge des enfants de la naissance à l'adolescence, dans le cadre d'une relation contractuelle avec les parents. Cette activité se déroule au domicile des parents pour l'emploi de garde d'enfants, et au domicile du salarié pour l'emploi d'assistant(e) maternel(le). La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) délimite et sécurise les locaux et espaces réservés aux enfants de façon à respecter les règles et les espaces dédiés à leurs activités et à leur repos.

Il (elle) a construit son activité multi employeur afin de prendre en charge plusieurs activités et a installé le suivi de cette activité.

Il (elle) accompagne un ou plusieurs enfants dans les actes de la vie quotidienne, prend en compte les attentes des familles et la singularité de chaque enfant; au préalable, il (elle) a préparé son intervention et organisé le développement de chacun; enfin, il (elle) conclut son intervention avec les parents.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) aménage et sécurise le logement et les espaces de vie et de jeux, en fonction d'une évaluation des risques. * Aptitudes attestées : attribuer les espaces réservés aux activités, réaliser l'aménagement de l'espace de travail, prévenir les accidents domestiques.

La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) construit et initialise son activité professionnelle, organise son activité multi-employeur et prend contact avec les familles.

- Aptitudes attestées : délimiter son champ d'intervention, obtenir un agrément (pour les assistants maternels), se faire connaître, convenir d'un premier rendez-vous avec la famille, recevoir ou se présenter à la famille, écouter la demande des parents et la réajuster, négocier et arrêter les termes du contrat, préparer son cadre d'intervention, obtenir le règlement de sa prestation et administrer son activité multi employeur, transmettre les informations du suivi de l'activité.

La garde d'enfants/assistant(e) maternel(le) prépare son intervention, accueille ou se présente aux familles, prend en charge chaque enfant.

- Aptitudes attestées : réguler son activité, diversifier les activités à proposer aux enfants, accueillir ou se présenter, s'informer des événements familiaux et de l'état de l'enfant, accompagner la séparation, proposer le programme d'activités, réaliser le programme des activités d'éveil et de développement, accompagner les actes de la vie quotidienne.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité est celui des salariés du particulier employeur, qui concerne essentiellement l'accueil et la prise en charge des enfants, l'accompagnement de la dépendance, l'entretien du cadre de vie; ce secteur concerne plus de 3,3 millions d'employeurs et plus de 1,6 millions de salariés.

L'activité se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle, au domicile du salarié pour les assistants maternels et au domicile de l'employeur pour les autres métiers ou emplois.

Le salarié doit s'adapter à des contextes familiaux différents et développer son activité multi-employeur (2,7 employeurs en moyenne par salarié)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant(e) maternel (le) Garde d'enfants

Intervenant/intervenante auprès d'enfants

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'Assistant maternel nécessite de posséder un agrément du Président du Conseil Général de son département (décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 400 €
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 609
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

3 personnes : un employeur, un salarié et un représentant de l'IFEF (délégué à la certification)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/07/2013
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2847

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP17914

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7404/>